



Droits pour un étudiant étranger dont le grand-père a servi...

Par **etudiant_kabyle**, le **23/08/2008** à **02:42**

Bonjour,
voilà, je suis étudiant kabyle (Algérie) et je compte poursuivre mes études en France. Mon grand-père paternel a été dans l'armée française et a participé à la deuxième guerre mondiale aux côtés des français. je voudrai savoir si cela puisse me profiter dans mes démarches pour un visa "étudiant" et aussi dans les différentes œuvres universitaires une fois en France.
merci

Par **jeetendra**, le **23/08/2008** à **15:07**

bonjour, il me semble que non parce que ils tiennent plutôt compte de vos conditions de ressources, de logement, d'assurance, d'inscription universitaire en France, etc. cordialement